

Le diagramme illustre les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites de lot et séparatives. Il est divisé en quatre sections :

- Section 1 (en haut à gauche) :** Une grille verte sur fond blanc. Une zone rectangulaire est délimitée par une ligne verte continue à l'extérieur et une ligne verte pointillée à l'intérieur. Le texte "3.00" est inscrit dans la zone, indiquant une distance de 3.00m.
- Section 2 (en haut à droite) :** Une grille violette sur fond blanc. Une zone rectangulaire est délimitée par une ligne violette continue à l'extérieur et une ligne violette pointillée à l'intérieur. Le texte "3.00" est inscrit dans la zone, indiquant une distance de 3.00m.
- Section 3 (en bas à gauche) :** Une grille bleue sur fond blanc. Une zone rectangulaire est délimitée par une ligne bleue continue à l'extérieur et une ligne bleue pointillée à l'intérieur. Le texte "3.00" est inscrit dans la zone, indiquant une distance de 3.00m.
- Section 4 (en bas à droite) :** Une zone rectangulaire délimitée par une ligne noire pointillée, indiquant une zone privative non close.

En dessous de ces sections, une légende explique les symboles utilisés :

- Une ligne verte continue est associée au texte "Accès véhicule interdit".
- Un triangle bleu est associé au texte "Accès préférentiel".
- Un triangle rouge est associé au texte "Accès obligatoire".
- Une double flèche rouge est associée au texte "Zone privative non close permettant le stationnement de deux véhicules (Implantation sur le plan indicative)".

	Chaussée en enrobé noir
	Trottoir en enrobé noir
	Résine sur enrobé noir
	Espaces verts
	Haie arbustive sur paillage type PLA, plantée par l'aménageur en 1ère phase travaux (mélange de Cornouiller, Fusain, Charmille, Amélanchier)

